



30 eme championnat du Monde de Pêche à la Mouche organisé par la FIPS du 14 au 21 juin 2010 à Lesko-Polańczyk, Pologne

Modifications du règlement

La Fédération Internationale de Pêche Sportive à la Mouche (FIPS-Mouche) a désigné la Pologne comme pays d'accueil des 30eme Championnat du Monde de Pêche à la Mouche ainsi que du Symposium de conservation qui se tiendra dans ce pays à Lesko.

Ces modifications du règlement 2009 s'appliquent aux compétitions organisées par la FIPS Mouche :

Article 2 : Informations générales

2.2 ajout : une manche se déroulera sur un secteur d'un lac, en pêchant d'un bateau muni si possible d'un moteur Hors-Bord, quatre manches auront lieu en rivière, en pêchant de la rive ou en pratiquant le wading. La rotation des groupes est contenu en **Annexe A**.

- Secteur I (Myczkowce Reservoir) – pêche en bateau,
- Secteur II (Rivière Solinka),
- Secteur III (Rivière San - Lesko),
- Secteur IV (Rivière San - Postołów),
- Secteur V (Rivière San - Zwierzyń).

Article 9 : Pêche à partir de la rive

Ajout nouveau 9.6 : Le wading est permis sur les secteurs de rivière et les cuissardes peuvent être utilisées.

Article 10 : Pêche en bateau

Il y aura deux concurrents par bateau. Les concurrents peuvent seulement pêcher tandis que le bateau dérive librement et pas en pleine puissance ou encore en étant meut par des rames. Les bateaux peuvent dériver en arc à gauche ou à droite. L'utilisation des ancres flottantes est prohibée. Les concurrents peuvent seulement pratiquer le lancer dans le secteur alloué(réparti) dans l'Annexe B.

Ajout nouveau 10.11 :

Les concurrents seront obligés de porter leur propre gilet de sauvetage qu'ils se trouvent sur le bateau ou encore sur l'embarcadère

Article 11: Durée des événements marquant les manches

11.1. L'événement se déroulera en cinq manches comptabilisées.

11.3.1. la pêche aura lieu pendant les horaires suivants : de 9.00 h à 12.00 et de 15.00 h à 18h.00, que ce soit en rivière ou encore en réservoir (lac)

Ajout nouveau 11.5: toutes prises pendant les manches se feront sur le principe du prendre et relacher (catch and release)

Article 21: Tirage au sort des lots et des bateaux

Add nouveau 21.4 (e) le tirage au sort des lots et des bateaux sera fait pas un pré-programme informatique prévu pour générer l'attribution des concurrents par lots et par bateaux, ce tirage sera tenu secret jusqu'au départ des bus vers les secteurs de compétition. L'attribution des lots/bateaux sera à ce moment précis affiché sur le panneau d'information et distribuée à chaque bus pendant le voyage menant les compétiteurs vers leurs lots respectifs.

Article 22: Soins à prendre avec les prises (poissons)

22.2 **Ajout:**Le contrôleur effectue son travail depuis la rive ou d'une île (suivant l'indication fourni lors du tirage des lots. A la demande du compétiteur, le contrôleur entre dans l'île avant le début de la pêche et y reste jusqu'à la fin de la manche.

Article 24: Poissons Réglementaires (comptabilisés)

24.1 **Ajout :** Espèces comptabilisées:

Truite Brune (*Salmo trutta trutta m. fario*),
Truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiss*),
Ombre commun (*Thymallus thymallus*)
huchon (*Hucho hucho*).

Tailles de capture:

- Secteur I (Myczkowce Reservoir) – 20 cm pour toutes les espèces,
- Secteur II (River Solinka) – 20 cm pour toutes les espèces ,
- Secteur III (River San) – 25 cm pour toutes les espèces,
- Secteur IV (River San) – 25 cm pour toutes les espèces ,
- Secteur V (River San) – 25 cm pour toutes les espèces

Pour mesurer sa prise : La mesure sera faite du bout du nez à la fin de la partie la plus longue de la queue.

Article 28: Mouches

28.5. **Modification:** un maximum de **deux** mouches est permis qui ne devront pas être écartées l'une de l'autre de plus de 50 cm, mesurées d'œillet à œillet, accrochés librement.

Article 30: Interdictions

30.1. **Modification:** les choses qui suivent sont formellement interdites:

- (a) Pêcher les secteurs de compétition par les compétiteurs ou leurs agents pendant une période de 30 jours avant le début officiel de l'événement. Cela s'applique à la compétition et donc aux eaux officielles réservées à ladite compétition.

ROTATION ENTRE SECTEURS

ANNEXE A

Nom des secteurs	I	II	III	IV	V
	Myczkowce reservoir	Solinka	San Lesko	San Postolow	San Zwierzyn
JEUDI 17/06 9 Matin (am)	A	B	C	D	E
JEUDI 17/06 3 après midi (pm)	E	A	B	C	D
VENDREDI 18/06 9 matin (am)	D	E	A	B	C
VENDREDI 18/06 3 après midi (pm)	libre	libre	libre	libre	libre
SAMEDI 19/06 9 matin (am)	C	D	E	A	B
SAMEDI 19/06 3 après midi (pm)	B	C	D	E	A